

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025 à 19 H 30

Convocation
du 10/10/2025

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 11

Absents : ----- 02
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 11

VOTE

Pour : ----- 11
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry /THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

Foncier

OBJET : Cession de la parcelle ZC 33 à Madame Evelyne THONIER et Monsieur Maxime THONIER

**Délibération
N°2025-39**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **20 OCT. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **20 OCT. 2025**

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : **20 OCT. 2025**

Gil THOMAS, Maire



Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la gestion du domaine privé communal, la commune de Cervens envisage de céder une parcelle cadastrée section ZC 33, située au niveau du chemin de la boulangerie, à Madame THONIER Evelyne et Monsieur THONIER Maxime.

Cette demande fait suite à une sollicitation des intéressés, qui souhaitent acquérir cette parcelle pour un usage privé. La parcelle concernée ne présente pas d'intérêt stratégique pour la commune et sa cession ne compromet pas les projets d'aménagement ou les besoins futurs de la collectivité.

La surface de la parcelle est de 4a 25ca. Le prix de cession proposé est de 3 € le mètre carré, soit un montant total de 1275 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de céder à Madame THONIER Evelyne et Monsieur THONIER Maxime la parcelle cadastrée ZN 33, située au niveau du chemin de la boulangerie, pour une surface totale de 4a 25ca au prix de **3 € le m²**, soit un montant total de 1275 € ;
- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte notarié ;
- ⇒ **Dit** que les frais liés au bornage du terrain et à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Michèle CALLENDRIER